



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

AVIS

Conformément à la loi du 9 mars 1995 instituant le Droit d'Accise Variable sur les produits pétroliers, les Ministères de l'Economie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie avisent le public en général, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs de produits pétroliers en particulier qu'à partir du samedi 7 Juillet 2018 les prix en vigueur sur le territoire national sont fixés comme suit :

GAZOLINE	GASOIL	KEROSENE
309 gdes	264 gdes	262 gdes

Jude Alix Patrick SALOMON
Ministre

Ministère de l'Economie et des Finances

Pierre Marie DU MENY
Ministre

Ministère du Commerce et de l'Industrie